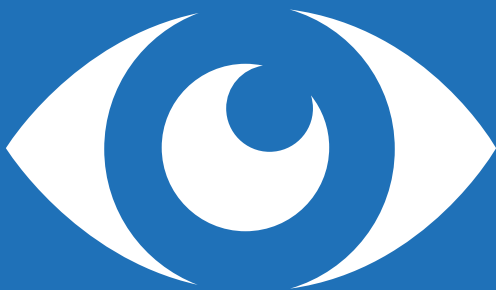


Publiez Ce Que Vous Payez



**EXTRAIRE
LA VÉRITÉ**

VISION 20/20

Un monde où tous les citoyens bénéficient de leurs ressources naturelles en permanence.

DÉCLARATION DE MISSION

PCQPV est un réseau mondial d'organisations de la société civile unies dans leur plaidoyer en faveur d'un secteur extractif ouvert et redevable, afin que les revenus tirés des industries pétrolière, gazière et minière servent à améliorer l'existence des populations vivant dans les pays riches en ressources naturelles.

Tous ces principes, directives et normes ont été élaborés à travers la collaboration de l'ensemble de la coalition de PCQVP. En octobre 2011, PCQVP a lancé un nouveau processus de développement de sa stratégie.

A la suite d'une consultation approfondie par le biais de contacts individuels avec 10 % de nos membres – qui ont tous fortement appelé à une réforme de la structure de gouvernance de PCQVP – les nouveaux principes et la nouvelle structure de gouvernance ont été rédigés. Nous les avons soumis à nos membres lors d'ateliers régionaux et de consultations nationales. Après l'examen des commentaires et des propositions de rejets et de modifications qui ont été formulés, nos membres ont donné leur aval aux principes et aux normes ci-dessous.

En tant que coalition, nous estimons que la flexibilité est essentielle pour l'efficacité, et nous œuvrons donc pour que notre structure de gouvernance reflète cette valeur. Il sera possible de réviser les principes et normes ci-dessous à la prochaine réunion de stratégie de la Coalition internationale (dorénavant, elles auront lieu tous les trois ans).

THÉORIE DU CHANGEMENT

PCQVP est animée par la ferme conviction qu'une coordination efficace des actions collectives, des compétences et des intérêts des diverses organisations de la société civile dans une coalition est la manière la plus efficace d'influencer les parties prenantes clés et de provoquer un changement de politique et de pratique dans les secteurs des industries extractives et du gouvernement.

1. PRINCIPES DIRECTEURS

- 1.** PCQVP est une famille et, en tant que mouvement solidaire reposant sur des valeurs, nous sommes engagés dans la création d'un environnement sûr et dans l'adoption de politiques et de systèmes visant à protéger nos membres.
- 2.** PCQVP travaille dans un esprit d'honnêteté, d'intégrité et d'ouverture ; les organisations membres de la coalition sont responsables les unes envers les autres, envers la coalition mondiale et envers nos donateurs.
- 3.** PCQVP s'engage de manière constructive avec les autres parties prenantes pour assurer un débat ouvert en faveur de la bonne gouvernance des industries extractives.
- 4.** PCQVP partage librement des connaissances et des informations au sein et entre les coalitions afin de promouvoir le changement de manière multidisciplinaire, transrégionale et multilingue.
- 5.** PCQVP respecte la diversité culturelle et s'oppose à toutes les formes de discrimination ; les coalitions de PCQVP sont non partisans.

6. PCQVP puise sa force de ses membres ; nous reconnaissons et apprécions le courage, l'engagement et la contribution de nos membres.

7. PCQVP est un réseau dynamique ; nous œuvrons en faveur de la flexibilité, la réactivité et l'innovation à travers l'auto-examen et l'apprentissage.

8. L'adhésion à PCQVP est ouverte à toutes les organisations de la société civile qui partagent notre vision, notre mission et nos principes ; nous accueillons favorablement les partenariats pour renforcer notre campagne.

9. PCQVP est un mouvement indépendant et elle plaidera et militera toujours librement, quelles que soient la provenance de ses ressources financières.

10. PCQVP met en pratique ce qu'elle prêche en matière de transparence financière, de collecte de fonds et de leur gestion, en évitant tout conflit d'intérêts et toute faille de gestion. PCQVP a une politique de tolérance nulle à l'égard de la corruption.

2. NORMES D'ADHÉSION À LA COALITION

2.1 Selon les normes d'adhésion de PCQVP, tous les membres doivent :

- 1.** Plaider en faveur d'un secteur extractif transparent et responsable, pour s'assurer que les revenus contribuent au développement durable.
- 2.** S'engager de manière constructive avec d'autres membres de la coalition, des entreprises, des gouvernements ainsi que d'autres acteurs concernés au niveau national.
- 3.** Fournir des informations régulières sur les activités, les stratégies et les programmes liés à la campagne.
- 4.** Parler de manière proactive au public et aux médias sur la question de la bonne gouvernance, promouvoir Publiez Ce Que Vous Payez et diffuser largement les informations appropriées et importantes sur la campagne.
- 5.** Soient des organisations de la société civile ou des organisations communautaires dûment agréées, sauf si les circonstances les en empêchent absolument.
- 6.** S'engagent à respecter les principes de PCQVP (voir ci-dessus) et les normes d'adhésion à la coalition (voir ci-dessous).

2.2 Normes pour les coalitions nationales :

- 1.** Une coalition devra avoir un plan stratégique qui est basé sur le contexte local et s'aligne sur l'objectif global, avec des indicateurs et des cibles clairs ; ce plan devra être disponible à la demande, mais se trouvera de préférence en ligne.
- 2.** Une coalition doit « pratiquer ce qu'elle prêche » et disposer de directives claires ou d'un protocole d'accord pour la gestion financière, la collecte des fonds et le partage d'informations.
- 3.** Une coalition devra avoir une structure de gouvernance ouverte et participative constituée de membres ; les membres qui soutiennent financièrement la coalition ne doivent pas constituer la majorité de l'organe directeur, sauf si tous les membres ont accepté une telle structure de gouvernance.
- 4.** La prise de décisions dans la coalition devra être par consensus ou, lorsque c'est nécessaire, par vote à la majorité.
- 5.** Tout en reconnaissant que nous ne sommes pas intéressés à la création d'infrastructures ou à l'instauration d'une bureaucratie, nous estimons qu'une coalition devra avoir une personne ressource capable de consacrer la majeure partie de son temps à coordonner la campagne/les membres ; si la coalition est basée chez une organisation hôte, cela ne voudra pas dire que cette organisation sera automatiquement le leader de la campagne.
- 6.** Un coordonnateur devra être recruté / sélectionné sur la base du mérite et par un processus impartial ; il devra rendre compte à l'organe de gouvernance.

7. Une coalition devra disposer d'un système lui permettant d'examiner régulièrement la composition de ses membres et de développer des directives pour ceux qui souhaitent quitter la coalition.

8. Le cas échéant, une coalition devra avoir des membres de la coalition qui sont des organisations communautaires concernées par les activités des industries extractives.

9. Les coalitions nationales de PCQVP resteront autonomes et pourront avoir un mandat national plus élargi que celui mentionné dans la stratégie globale de PCQVP ; pour les campagnes régionales et internationales, les coalitions devront coordonner leurs actions avec le Secrétariat et d'autres coalitions en vue de garantir la cohérence et l'harmonisation des activités.

10. Il ne peut y avoir qu'une seule coalition affiliée de PCQVP par pays.

3. COMMUNICATIONS ET DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION DU LOGO

En tant que membres, coalitions et Secrétariat de PCQVP, nous devons communiquer entre nous et avec nos partenaires externes et les parties prenantes – y compris les entreprises et les instances gouvernementales et intergouvernementales – de manière conforme, cohérente et accessible. Ceci ne signifie pas que chaque détail spécifique d'une politique doit être accepté de manière bureaucratique par la coalition internationale avant sa communication, mais plutôt que nos messages doivent être clairs et en harmonie avec notre vision, notre mission, nos objectifs, nos principes et nos normes. Le ton des messages de PCQVP doit être constructif et respectueux à tout moment – ainsi que critique si nécessaire.

Le logo de PCQVP est une propriété intellectuelle de valeur que nous, en tant que coalition mondiale, possédons en commun. Nous devons utiliser le logo avec soin pour préserver cette valeur.

3.1 Directives pour l'utilisation du logo de PCQVP :

- 1.** Les coalitions nationales et le Secrétariat sont libres d'utiliser le logo de PCQVP pour les messages publics.
- 2.** Les organisations-membres individuelles doivent utiliser le logo uniquement avec l'accord du coordinateur de leur coalition nationale ou du Secrétariat international.
- 3.** Le co-marquage sur un document, une communication ou un événement qui porte le logo de PCQVP accompagné de celui d'autres organisations ou coalitions est accepté, à condition que le coordinateur national concerné ou le Secrétariat international ait donné son accord.
- 4.** Les membres devront soulever avec leur coordonnateur national ou le Secrétariat toutes préoccupations qu'ils pourront avoir à propos de la mauvaise utilisation - réelle ou possible - du logo.
- 5.** L'utilisation du logo et/ou du nom de PCQVP pour la collecte de fonds devra toujours se faire en coordination avec le Secrétariat.

4. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

4.1 La Réunion de stratégie de la coalition internationale PCQVP

Une réunion de stratégie de la coalition internationale PCQVP, composée de représentants de la coalition internationale, aura lieu tous les trois ans. Les objectifs généraux de la réunion seront :

- Examiner le progrès des choix stratégiques internationaux de PCQVP et, si nécessaire, apporter des modifications à la stratégie ou adopter une nouvelle stratégie.
- Élire le Comité de pilotage international sur la base de mécanismes régionaux de nomination.
- Évaluer les opportunités de renforcement et d'élargissement de la participation de la société civile au mouvement mondial PCQVP.
- Échanger les leçons apprises et meilleures pratiques.
- Examiner et adopter les changements recommandés pour les principes et les normes d'adhésion à PCQVP.

4.2 Comité de pilotage international de PCQVP

Le Secrétariat se propose de remplacer les deux comités de gestion et le Groupe consultatif de la stratégie par un unique Comité de pilotage international constitué de représentants régionaux ainsi que de bailleurs de fonds, avec un maximum de dix membres. Cette structure sera basée sur le modèle du Comité de pilotage pour l'Afrique. D'autres régions seront encouragées à développer leur propre structure de gouvernance régionale si nécessaire. Les termes de référence du Comité de pilotage international seront les suivants :

- Superviser la mise en œuvre du plan stratégique de PCQVP et fournir, selon le besoin, une direction stratégique.
- Aider à identifier les aspects prioritaires du plaidoyer et des campagnes aux niveaux régional et mondial.
- Identifier les mécanismes de financement pour la coalition et le Secrétariat international.
- Soutenir et fournir la gouvernance nécessaire conformément aux principes de la coalition et des normes d'adhésion. Ceci comprendra l'élaboration et la mise en œuvre de politiques portant sur les conséquences possibles d'une non-conformité aux principes et aux normes de PCQVP.

- Examiner et le cas échéant recommander l'apport de modifications aux principes et aux normes d'adhésion et de coalition.
- Fournir des conseils sur le développement et la mise en œuvre de la politique interne de médiation des conflits de PCQVP et, le cas échéant, assurer une médiation lorsque les conflits surviennent dans/entre les coalitions.
- Superviser la mise en œuvre de la politique internationale de protection de PCQVP.
- Élaborer et mettre en œuvre un processus de nomination des membres du Comité des OSC au Conseil d'administration international de l'ITIE.
- S'impliquer et contribuer à la gestion des activités du Directeur international

4.3 Composition :

1. Sept représentants des membres de PCQVP, élus par chaque région, issus de préférence d'organisations de la société civile locales. Une région a un représentant si elle comporte au moins deux coalitions, le nombre de représentants étant fonction du nombre de coalitions dans cette région :

a. En se basant sur le nombre et les divisions sous-régionales suivantes, l'Afrique aura trois représentants :

- Afrique francophone : Burkina Faso, RCA, Cameroun, Tchad, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, RDC, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger
- Afrique de l'ouest anglophone : Sierra Léone, Nigeria, Liberia, Ghana
- Afrique orientale et australe : Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

Un représentant sera nommé par le Comité de pilotage pour l'Afrique. Il y aura aussi un représentant anglophone et un représentant francophone, avec un équilibre entre les sexes et les régions.

b. Asie-Pacifique (coalitions au Cambodge, en Indonésie, en Papouasie Nouvelle-Guinée, aux Philippines, au Timor-Leste et en Australie) – un représentant.

c. Asie centrale (coalitions en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirgizstan et en Mongolie) – un représentant.

d. Amérique du Nord et Europe (coalitions au Canada, en France, aux Pays-Bas, en Norvège, au RU et aux USA) - un représentant.

e. Moyen Orient et Afrique du Nord (coalitions en Irak et au Yémen) – un représentant.

Aucune région ne pourra avoir plus de la moitié des sièges disponibles pour les représentants des membres de PCQVP.

2. Deux représentants des bailleurs de fonds, dont l'un n'est pas membre de la coalition (si possible). Le Directeur international

retiendra le représentant des bailleurs de fonds qui aura été choisi par les membres de la coalition qui sont bailleurs de fonds. Les nominations seront validées et avalisées par les élus représentant les régions qui siègent sur le Comité de pilotage international (GSC).

3. Une personne ressource à titre d'observateur, experte dans le domaine de la transparence et de la responsabilité ou issue d'un réseau et/ou d'une région où le Comité de pilotage n'a pas de représentation régionale, tel que convenu par d'autres membres du GSC.

Le GSC devra œuvrer en faveur de l'équilibre entre les sexes. Il organisera deux réunions en face à face tous les ans. Les membres seront élus par la Réunion de stratégie de la coalition internationale pour un mandat de trois ans. Aucun membre du GSC ne pourra exercer pendant plus de deux mandats.

4.4 Parrains de PCQVP

Le Secrétariat aimerait également proposer une nouvelle structure pour la coalition : celle des parrains de PCQVP. Les parrains serviront de modèles au niveau régional et symboliseront l'intégrité, la transparence et la responsabilité ; ils seront fiers de leur implication dans PCQVP et ils ajouteront de la valeur à notre mission. Ils seront principalement des ambassadeurs qui permettront de relever la visibilité et le profil de PCQVP et d'assurer l'accès aux personnes clés au sein des gouvernements, des organisations intergouvernementales et de la communauté de bailleurs de fonds. Le Comité de pilotage pour l'Afrique a favorablement accueilli cette proposition.

Termes de référence pour les parrains :

- 1.** Un parrain de PCQVP bénéficie du statut de modèle d'intégrité, de transparence et de responsabilité.
- 2.** Un parrain dispose d'un réseau élargi de contacts auprès des membres du gouvernement, des organisations intergouvernementales et des bailleurs de fonds et est disposé de partager ces contacts et à ouvrir les portes.
- 3.** Un parrain est financièrement indépendant (le poste n'est pas rémunéré).
- 4.** Un parrain peut être issu de la société civile, du secteur extractif ou travailler dans les organisations gouvernementales ou intergouvernementales.

Notes



Notes



Notes

With the financial support of

BMZ



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development

Artwork and printing supported by

giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

WWW.PUBLISHWHATYOUPAY.ORG
INFO@PUBLISHWHATYOUPAY.ORG